

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DESC	Date	22 août 2023
Numéro	23.221	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission des affaires extérieures	Lié à (facultatif) : ad 22.041
Titre : Prendre en compte le développement durable pour l'adjudication des marchés publics	
Contenu : La commission des affaires extérieures demande au Conseil d'État d'étudier l'opportunité de développer ou de mettre à disposition, éventuellement en collaboration avec d'autres cantons, un outil de calcul du bilan carbone permettant d'analyser les offres de marchés publics en fonction de leur impact climatique.	
Développement (obligatoire) : Ce postulat traduit l'esprit d'un amendement (retiré) du groupe socialiste visant à intégrer la notion de développement durable (et d'éventuels modes de caractérisation ou d'exigences) tout en évitant l'écueil de faire référence à des solutions en développement ou pas encore existantes. Ce postulat vise en outre à évaluer la maturité ou l'applicabilité de ce genre d'outils pour les marchés publics, par exemple comme il est prévu de le faire dans le canton du Valais.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Sloane Studer, présidente de la commission des affaires extérieures		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :